

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

---

LIMITER CONTAMINATION PAR POLYFLUOROALKYLES ET PERFLUOROALKYLES -  
(N° 1156)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD44

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Pahun, Mme Luquet, M. Ott, Mme Lasserre et M. Millienne

-----

### ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2024 »,

l'année :

« 2026 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de reculer la date d'entrée en vigueur de cette interdiction, afin de pouvoir recenser les données scientifiques et techniques nécessaires à l'élaboration de valeurs limites de rejets de substances polyfluoroalkyles et perfluoroalkyles en milieu naturel. Si le principe de précaution est nécessaire en la matière, l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental de chaque substance chimique exige du temps, qu'une interdiction dès 2024 ne permettrait pas.